

Image not found or type unknown



Travaux effectués par un copropriétaire.

Par **Claude11430**, le **18/09/2013** à **17:59**

Bonjour, Un copropriétaire à demandé en assemblée générale l'autorisation (qu'il a obtenue) d' agrandir sa maison pour avoir une surface habitable plus grande (exemple: de 28 m2 agrandir à 40 m2).Pouvons nous demander à ce que la répartition des tantièmes des charges générales soient révisés ?
Merci.